BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1419

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

507 623 817 RCS Amiens.
DOMGAU.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 292480.00 EUR.
Adresse : Rue Charles de Gaulle, 80220 Gamaches.
Oppositions : Art L236-14 du Code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION NATIONALE Pour la société absorbée : DOMGAU SAS au capital de 292 480 € Siège social : rue Charles de Gaulle 80220 GAMACHES 507 623 817 RCS AMIENS Pour la société absorbante : CARON SAS au capital de 48 000 € Siège social : rue Charles de Gaulle 80220 GAMACHES 337 840 078 RCS AMIENS L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 4 387 069 € Passif : 615 167 € Soit un apport net de 3 771 902 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : En vue de rémunérer cet apport, la société CARON augmentera son capital de 58 496 € par l'émission de 3 656 actions d'une valeur nominale de 16 € entièrement libérées et attribuées aux associés de la société DOMGAU à raison de 1 action de la société CARON pour 5 actions de la société DOMGAU. Il est précisé que la société DOMGAU est propriétaire de 2 997 actions de la société CARON et qu'en raison de l'annulation des actions de la société CARON apportées par la société DOMGAU, le capital de la société CARON, après avoir été augmenté d'un montant de 58 496 € sera réduit d'un montant de 47 952 €. En conséquence, le capital sera ramené à 58 544 €. La fusion porterait effet, conformément à l'article L236-4 du Code de commerce au 01/01/2022 Le montant prévu de la prime de fusion : 922 086 € après imputation de la somme de 1 941 300 euros correspondant à la différence entre la valeur nette comptable des 2 997 actions et la valeur nominale des actions annulées. La date du projet commun de fusion : 21/09/2022 Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le dépôt a été effectué au titre de la Société Absorbante le 22/09/2022 au Tribunal de Commerce d'AMIENS. Le dépôt a été effectué au titre de la Société Absorbée le 22/09/2022 au Tribunal de Commerce d'AMIENS Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par l'article L 236-14 du Code de commerce..